

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heures trente le conseil municipal de Saint-Jacques-de-Néhou, dûment convoqué le 3 avril s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise LEROSSIGNOL, maire.

Présents : Mme Françoise LEROSSIGNOL, M. Johany TRAVERS, M. Christian LAJOIE, Mme Isabelle BOISSET, Mme Lydie DEVIES, M. Jérôme CHIRON (départ à 21h50), Mme Adeline MAUGER M. Jean-Louis TRAVERS, M. Jean-Paul LEBREDONCHEL, Mme Sophie COURBARON, Mme Corine HAMEL

Absent excusé : M. Julien LEMIERE

Absents : M. Frédéric MARIE, M. Nicolas VAUDREVILLE

Secrétaire de séance : Mme. Corine HAMEL

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Affichage convocation 03 04 2024

Affichage délibérations : 16 04 2024

Présentation du parc éolien par la société TENERGIE

M. Corentin KERSUZAN, chargé de dialogue territorial et M. Julien MOURALI responsable d'exploitation à TENERGIE ont présenté leur société propriétaire du parc éolien de Saint-Jacques depuis 2021. TENERGIE est développeur et producteur français indépendant d'énergies renouvelables. La société dispose de plusieurs parcs éoliens (32 éoliennes).

L'historique du projet a été rappelé par la société mais également par Noël LEFEVRE, maire honoraire et en fonction lors du lancement du projet. Huit années ont été nécessaires entre les premiers contacts et la mise en production. La population a été associée à ce projet depuis son origine en 2001.

Cinq éoliennes de 120m de haut en bout de pâles composent le parc de Saint-Jacques-de-Néhou. Elles produisent en électricité l'équivalent de l'énergie nécessaire à 4500 foyers hors chauffage soit 1/6 de la population de Cherbourg-en-Cotentin.

Le sentier des éoliennes fréquemment visité par des randonneurs ou dans le cadre de sorties scolaires est documenté de différents panneaux faisant référence au parc éolien mais aussi à l'histoire de la commune (poterie, faune et flore). TENERGIE a proposé de prendre à sa charge le renouvellement de ces panneaux dont l'installation est prévue pour cet été avec une inauguration à la rentrée.

*** départ de M. Jérôme CHIRON***

1- COMPTE-RENDU DU 21 MARS 2024

Après lecture, le compte-rendu du 21 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

**2- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN : PRISE DE COMPÉTENCE
« ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR L'ACCUEIL DES VÉHICULES
AMÉNAGÉS »**

Lors de sa séance du 8 février 2024, le conseil communautaire a approuvé l'inscription dans les statuts de l'agglomération Le Cotentin de la compétence « élaboration d'un schéma directeur pour l'accueil des véhicules aménagés ».

S'agissant d'une compétence facultative, il convient de faire application du CGCT, notamment son article L5211-17 et d'appeler les communes membres à formuler leur avis sur leur transfert de compétences dans un délai de 3 mois à compter de la notification par l'EPCI, étant précisé qu'à défaut de délibération du conseil municipal dans le délai stipulé, l'avis de la commune est réputé favorable.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le transfert à l'agglomération Le Cotentin de la compétence « élaboration d'un schéma directeur pour l'accueil des véhicules aménagés ».

3- ADMISSION EN NON-VALEUR

Le trésorier de la commune a communiqué une créance à inscrire en non-valeur.

La dette concerne des loyers et des frais de remise en état du logement non réglés pour lesquels des poursuites ont été engagées sans résultat.

Le conseil municipal regrettant cette situation, après délibération, à l'unanimité, accepte d'inscrire la somme de 1510.38€ en non-valeur, à l'article 6541 et autorise madame le maire à établir le mandat correspondant.

4- DEVIS

Après présentation des devis reçus en mairie, le conseil municipal, après délibération, retient, à l'unanimité, les moins-disants d'entre eux soit :

ENTREPRISES	VILLE	DÉSIGNATION	HT	TTC
VAD Collectivité	34510 Florensac	Cendriers et corbeilles extérieurs	2 620.0€	3 144.00€
SARL DOGUET	50390 Sainte- Colombe	Débroussaillage / broyage (au KM)	265.00€ 85.00€	318.00€ 102.00€
ENTREPRISE LAFOSSE PATRICK	50390 Besneville	Entretien chemins	14 803.25 €	17 763.90€

Concernant les devis relatifs au renouvellement du matériel informatique du secrétariat de la mairie, le conseil municipal charge Madame le maire de l'étude technique des matériels proposés.

5- SUVENTIONS ANNUELLES

Madame le maire propose d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2024.

Après délibération, le conseil municipal, vote, à l'unanimité, les subventions suivantes, identiques à celles de 2023, en rappelant que, préalablement au paiement, les dites associations devront avoir déposé leur bilan moral et financier en mairie.

(Les conseillers municipaux concernés par une responsabilité dans une association ne participent pas au vote de la subvention correspondante).

Association	Adresse	2024
Club des Loisirs Mourotais	St-Jacques-de-Néhou	100 €
Amicale des Chasseurs	St-Jacques-de-Néhou	100 €
Coopérative scolaire RPI	Néhou (100 € subv. 152 € sortie)	252 €
Société de Chasse	St-Jacques-de-Néhou	100 €
Ass. Parents d'Elèves	Néhou/SJDN/Ste Colombe	100 €
Union Sportive St Jacques	St-Jacques-de-Néhou	100 €
Amicale Anciens Combattants	St-Jacques-de-Néhou	100 €
A. A. Baronnie	St-Jacques-de-Néhou	100 €
Les Battous du Cotentin	St-Jacques-de-Néhou	100 €
La Mourotaise	St-Jacques-de-Néhou	100 €
Clair'obscur	St-Jacques-de-Néhou	100 €
Les Zouzous de Saint Jacques	St-Jacques-de-Néhou	100 €
Familles Rurales	St-Sauveur-le-Vicomte	50 €
Association Handicapés Physiques	Montebourg	30 €
Coopérative collège	St Sauveur le Vicomte	30 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	St Sauveur le Vicomte	150 €
Ass. Développement Soins Palliatifs	Valognes	30 €
Croix Rouge	St Sauveur le Vicomte	30 €
Ass. Aveugles de la Manche	Coutances	30 €
Comité départemental lutte contre cancer	Saint-Lô	30 €
Comice agricole	St Sauveur le Vicomte	20 €
Union donneurs sang	Cherbourg	30 €

Ass. contre les myopathies AFM	Rouen	20 €
Banque alimentaire	Saint-Lô	30 €
Resto du cœur	Saint-Lô	30 €
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	0.23 €*634 hab	145.82
Fonds Solidarité Logement (FSL)	0.60€ * 634 hab	380.40
Association Maire Ruraux Manche	Rauville-la-Bigot	110.00
Association souvenirs français (fleurissement des tombes des soldats morts pour la France qui n'ont plus de famille)	Comité de Valognes	20.00

6- QUESTIONS DIVERSES

- Travaux église : l'appel d'offre est en ligne avec une date limite de dépôt des offres fixée au 3 mai. Pour réaliser la dégradation des enduits, le mobilier sera déposé (statuts, chemin de croix ...). L'église devra être fermée au public pendant une longue période.
- Travaux cuisine : Madame le maire et les adjoints rencontreront les représentants du département dans le cadre de la subvention FIR.
- Voirie : la voie du lotissement des Pelletières a été réalisée par l'entreprise JOUENNE TP.
Un appareil de comptage et de relevé de vitesse a été placé à l'entrée du bourg par la DRD.
- Élections : le bureau des élections du 9 juin est constitué.
- Don : Madame Mauricette BLANDAMOUR propose d'offrir deux tableaux peints par Marcel MONTIGNY à la commune. Le conseil municipal accepte et la remercie pour ce geste.

La séance est levée à 23h45.